



Charte du fleurissement participatif

- VILLE DE NEVERS -

LES OBJECTIFS DE LA CHARTE :

- Encourager et accompagner les initiatives citoyennes de fleurissement de nos rues et de vos façades
- Participer à l'embellissement et l'amélioration de notre cadre de vie

LA VILLE VOUS ACCOMPAGNE :

- En proposant une aide technique pour votre projet
- En vérifiant et validant votre projet au regard des normes à respecter :
 - 1.40 m de passage minimum sur le trottoir
 - Accès aux propriétés riveraines
- En prenant en charge la création des fosses de plantation
- En proposant des plantes issues de notre surplus de production dans le cadre d'une plantation (Attention : la ville ne prend pas en charge le remplacement de celles-ci)
- En mettant à votre disposition un guide avec des conseils de plantation et d'entretien (sont privilégiées les plantes résistantes et peu consommatrices en eau)

LES INITIATIVES CITOYENNES DE FLEURISSEMENT :

- Adopter un bac Ville de Nevers (pour les commerçants)
- Participer aux Vitrines de Nevers (pour les commerçants)
- Adopter un pied d'arbre
- Fleurir des jardinières privées en pied de façade
- Planter en pied de façade (dans les fosses créées à cet effet)
- Installer une plante grimpante en façade de rue (dans les fosses créées à cet effet)
- Semer en pied de façade

LE SIGNATAIRE S'ENGAGE :

- Au respect des conditions de plantation de la présente charte
- Au maintien du bon aspect et de l'entretien de ses plantations : arrosage, désherbage, ramassage des feuilles et déchets
- Au maintien de l'épaisseur et du volume de la végétation répondant aux normes de circulation et d'accès citées plus haut

LES INTERDICTIONS :

- Les plantes épineuses, urticantes ou envahissantes consignées dans la liste jointe à la charte
- Les végétaux à trop gros développement
- Les plantations en pied de poteaux électriques et de signalisation
- L'utilisation de tout désherbant ou pesticide (Loi 2015-992 du 17/08/2015, dite « Loi Labbé »)
- L'utilisation de bordures de protection dans le cas des fosses de plantation

SIGNATURE DE LA CHARTE POUR ENGAGEMENT :

À Nevers, le :

Nom :

Adresse :

.....

Téléphone :

Mail :@.....

INFORMATIONS SUR LA PROTECTION DE VOS DONNEES PERSONNELLES

Les données à caractère personnel ici collectées font l'objet d'un traitement par la Ville de Nevers pour la finalité suivante : la mise en place du fleurissement participatif.

Ce traitement est nécessaire à l'exercice d'une mission d'intérêt public dont la Ville de Nevers est investie.

Les destinataires de ces données sont les agents habilités de la Direction de l'espace public – Service Espaces Verts ainsi que les autres personnes habilitées par la Ville de Nevers à raison de leurs attributions ou de leur droit à connaître de ces données pour l'exercice de leurs missions. Les données collectées sont uniquement destinées à un usage interne et ne sont en aucun cas cédées ou vendues à des tiers.

Ces données seront conservées pendant 2 ans à compter de la création de la fosse après quoi elles seront archivées pendant toute la durée d'existence de la fosse, puis supprimées ou archivées à titre définitif dans des conditions définies en conformité avec les dispositions du code du patrimoine.

Conformément à la loi n° 78-17 « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978 modifiée, vous bénéficiez à tout moment pour les données à caractère personnel vous concernant et dans les conditions prévues par la loi, de droits d'accès, de rectification, à l'effacement, d'opposition, à la limitation, d'introduire une réclamation auprès de la CNIL ainsi que du droit à communiquer des instructions sur leur sort en cas de décès.

Vous pouvez exercer ces droits en vous adressant au Délégué à la Protection des Données (DPO) à l'adresse mail suivante : dpo@ville-nevers.fr ou par courrier postal : Délégué à la Protection des Données, Place de l'Hôtel de Ville, 58000 Nevers.

Pour en savoir plus, consultez vos droits sur le site de la CNIL : www.cnil.fr/fr/les-droits-pour-maitriser-vos-donnees-personnelles.

Gestion du consentement et RGPD:

→ **J'autorise** la Ville de Nevers à utiliser mes données personnelles pour les finalités suivantes :

Communication du service Espaces verts pour des événements ponctuels et trimestriels

Informations par mails sur des actions environnementales organisées par la ville de Nevers

→ **Je n'autorise pas** la Ville de Nevers à utiliser mes données personnelles pour les finalités précitées.

Signature :